



# BREAK BREAK...

## CRITÈRES DE MOBILITÉ

Le 25 juin 2021

### L'UNSA-ICNA POURSUIT SON TRAVAIL EN CT DGAC POUR UNE MOBILITÉ PLUS JUSTE

À l'ordre du jour de ce CT DGAC du 24 juin était inscrit le REX annuel sur les Lignes Directrices de Gestion Mobilité. Ces LDG, complétées par des notes de gestion propres à certains corps (à retrouver sur <https://icna.wiki>), **définissent désormais la manière de gérer la mobilité.**

Cette mobilité n'est en effet plus de la compétence des CAP depuis l'entrée en vigueur de la loi TFP, à laquelle l'UNSA-ICNA s'était fermement opposée, malheureusement sans le SNCTA, convaincu que ce combat n'était pas nécessaire pour les ICNA...

Fidèle à ses principes, lors des CAP, puis récemment dans le GT du pacte de reprise sur la formation et la mobilité des contrôleurs, **l'UNSA-ICNA a de nouveau revendiqué le droit à une mobilité plus équitable, mieux répartie pour TOUS les ICNA**, au travers d'un système à points intégrant de l'ancienneté de centre, sans excès, et les priorités légales de la loi TFP.



Sous l'égide du DGAC, SDRH répond favorablement à la demande de l'UNSA-ICNA et confirme en CT l'ouverture de discussions dès septembre afin de travailler à une solution.

Le système à points proposé par l'UNSA-ICNA intègre :

- L'ancienneté dans le corps ICNA, y compris en formation (l'ancienneté dans les autres corps de la DGAC comptant pour moitié).
- L'ancienneté dans le centre, y compris en formation (plafonnée à une durée permettant de reconstituer au moins 2 fois dans une carrière complète le capital maximal de points avant l'âge limite de candidature sur un poste opérationnel).
- Des bonifications graduelles, le cas échéant, résultant des priorités légales prévues à l'article 60 de la loi n°84-16 (rapprochements de conjoints, CIMM, fermetures,...).

**Le chemin est encore long et les embûches réelles. Un compromis reste à construire avec les OS favorables, alors que le syndicat historique s'agite pour tenter de stopper la démarche initiée. Mais les ICNA peuvent compter sur l'engagement de l'UNSA-ICNA à poursuivre le travail afin de garantir à tous les ICNA une mobilité choisie et mieux répartie sur leur carrière.**



Ingenieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)